

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	1 / 111		

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	Dynasylan® GLYMO
Nom Chimique	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane
No.-CAS	2530-83-8
N° d'enregistrement REACH::	01-21 195 13212-58-0002
No.-CE	219-784-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Pour utilisation industrielle
Fonction	Agent adhésif Agent de réticulation Modificateur de surface

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Evonik Resource Efficiency GmbH RE-ES-PS Hanau Postfach 1345 D-63403 Hanau
Téléphone	+49 (0)6181 59-4787
Téléfax	+49 (0)6181 59-4205
Adresse e-mail	sds-hu@evonik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	+49 (0)7623-919191 (Service d'interprétariat)
---------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318
--------------------------	-------------	------

2.2. Éléments d'étiquetage**Marquage selon (CE) 1272/2008**

Base légale	EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008
Symbole(s)	

Mot signal	Danger
------------	--------

Remarque sur les dangers	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
--------------------------	---

Consigne de sécurité: Prévention	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
----------------------------------	---

Consigne de sécurité: Réaction	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
--------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 2 / 111



2.3. Autres dangers

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane					
No.-CAS	2530-83-8	No.-CE	219-784-2	REACH n°	01-2119513212-58
Lésions oculaires graves				Catégorie 1	H318

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

3.2. Mélanges

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation

Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards:

Amener la personne concernée à l'air frais.

En cas de troubles persistants: Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation permanente de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes.

Poursuivre le nettoyage avec un collyre.

Protéger l'oeil intact.

Alerter un organisme de secours médical d'urgence. (Mot important: brûlure de l'oeil par de l'acide)

Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée à la clinique ophtalmologique.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

Seulement si le malade est conscient:

Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Après absorption de grandes quantités de substance:

La libération des produits de la réaction (Méthanol) peuvent conduire à un empoisonnement.

Symptômes possibles d'empoisonnement:

hébétéitude, vertiges, nausées, douleurs abdominales du type colique, troubles respiratoires.

Symptômes en cas d'intoxication avancée: troubles de la vue, cécité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si nécessaire, thérapie contre irritation.

Thérapie:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	3 / 111		



Endoscopie précoce détection d'éventuelles lésions des muqueuses apparues dans l'oesophage et l'estomac. Le cas échéant aspiration des substances résiduelles.

Décèlement de substance (Méthanol) possible dans:

Sang

Thérapie antidote: éthanol.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: jet d'eau vaporisée
mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau.

Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

En cas d'incendie: port d'appareil respiratoire autonome

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Transvaser dans des récipients appropriés

Éliminer en respectant les prescriptions.

Matériau liant adéquat: sable (pour endiguer)

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les règles habituellement applicables à la manipulation des produits chimiques.

Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 4 / 111



Indications plus détaillées, voir annexe Scénario d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs DNEL/DMEL**

Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	147 mg/m ³
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	147 mg/m ³
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	21 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	21 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Remarques	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	5 / 111		



Valeur	43,5 mg/m3
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	43,5 mg/m3
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	12,5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Consommateurs
Voies d'exposition	Orale
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets systémiques
Valeur	12,5 mg/kg p.c./jour
Remarques	Toxicité à dose répétée

PNEC-valeurs

	Eau douce
Valeur	1 mg/l
	Eau de mer
Valeur	0,1 mg/l
	Eau - dégagement temporaire
Valeur	1 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	6 / 111		



Valeur **Sédiment**
0,79 Poids humide mg / kg

Valeur **Sol**
0,13 Poids humide mg / kg

Valeur **STP**
> 10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation en cas de formation de vapeurs/d'aérosols.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de formation de poussières/de vapeurs/d'aérosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME:

utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre du type ABEK) ou port d'appareil respiratoire autonome

N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Matériau de gants par exemple, caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau 0,5 mm

décal de rupture \geq 480 min

Matériau de gants par exemple, Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau 0,4 mm

décal de rupture \geq 480 min

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail.

L'appropriation spécifique au poste de travail devrait être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires.

Il convient de tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation quotidienne de gants de protection contre les produits chimiques, en raison de nombreux facteurs d'influence (par ex. température, charge mécanique de la matière des gants), peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374.

Protection des yeux

lunettes de sécurité bien ajustées (par ex. lunettes étanches)

Protection de la peau et du corps

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage.

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	7 / 111		

**Mesures de protection**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la directive 89/686/CEE et aux modifications intervenues (identification CE).

En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect		
Forme	liquide	
Couleur	incolore	
état physique	liquide	
Odeur	type ester	
Seuil olfactif:	non-déterminé(e)	
pH	non-déterminé(e)	
Point/intervalle de fusion	< -70 °C (valeur de la littérature)	
Point/intervalle d'ébullition	90 °C (0,7 hPa) Méthode: DIN 51 356	
	262 °C (1013 hPa) Méthode: DIN 51 356	
Point d'éclair	122 °C Méthode: DIN EN ISO 2719 (Pensky-Martens, Closed Cup)	
Vitesse d'évaporation	non-déterminé(e)	
Inflammabilité (solide, gaz)	non-déterminé(e)	
Limite d'explosivité, inférieure	0,7 %(V) (200 °C) Méthode: DIN EN 1839	
Limite d'explosivité, supérieure	> 13,6 %(V) (200 °C) Méthode: DIN EN 1839	
Pression de vapeur	< 0,1 hPa (20 °C)	
Densité	env. 1,07 g/cm ³ (20 °C) Méthode: DIN 51757	
Hydrosolubilité	pas miscible décomposition par hydrolyse	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,5 (20 °C)	
Auto-inflammabilité	400 °C (1013 hPa)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	8 / 111		



Décomposition thermique	non-déterminé(e)
Viscosité, dynamique	3,65 mPa.s (25 °C) Méthode: DIN 53 015
Explosibilité	non explosif

9.2. Autres informations

Température d'inflammabilité	400 °C Méthode: DIN 51 794
Corrosion du métal	N'est pas attendu en raison de la structure

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique avec: peroxydes
--------------------------------------	---------------------------------------

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

peroxydes, eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Méthanol en cas d'hydrolyse.
L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 Rat: 8025 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 Rat: 5,3 mg/l / poussières/brouillard Méthode: OCDE Ligne directrice 403
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 Lapin: > 2000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402 Appréciation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Irritation de la peau	Lapin Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Irritation oculaire	Lapin Effets irréversibles sur les yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation	Test de Buehler Cochon d'Inde: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **9 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr



	Méthode:	OCDE Ligne directrice 406
Toxicité à dose répétée	Orale Rat	
	Période d'essai:	28 d
	NOAEL:	500 mg/kg
	Méthode:	OCDE Ligne directrice 407
	inhalation Rat	
	Période d'essai:	14 d
	NOAEL:	0,225 mg/kg
	Méthode:	OECD 412
Appréciation STOT-Exposition unique	Appréciation:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Appréciation STOT-Exposition répétée	Appréciation:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Risque de toxicité par aspiration		Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
Génotoxicité in vitro		positive et négativ
Génotoxicité in vivo		positive et négativ
Cancérogénicité		N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Toxicité pour la reproduction		D'après les expériences faites sur les animaux, aucune indication sur des effets perturbant la fécondité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité pour les poissons	CL50 <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel): 237 mg/l / 96 h
	Méthode: analogue OCDE
Toxicité envers les invertébrés aquatiques	CE50 <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie): 324 mg/l / 48 h
	Méthode: US-EPA-méthode
Toxicité pour les algues	CE50 <i>Anabaena flos-aquae</i> (cyanobactérie): 119 mg/l / 7 d
	Méthode: US-EPA-méthode taux de croissance
Toxicité pour les bactéries	NOEC Boue activée: > 100 mg/l / 3 h
	Méthode: OECD TG 209 examiné en présence d'émulsifiants
toxicité chronique daphnies	NOEC <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie): >= 100 mg/l / 21 d
	Méthode: OECD 202 partie 2

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Durée d'exposition: 28 d
	Résultat: 37 % Difficilement biodégradable.
	Méthode: (COD; Die Away test / 79/831/CEE partie C.4-A)
Élimination physico-chimique	demi vie: 6,5 hr

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	10 / 111		



Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Hydrolyse, dégradation abiotique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation pas de bioaccumulation
log Pow: voir le chapitre 9

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Adsorption au sol: faible.

12.5. Résultats de s évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

Emballages non nettoyés

Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales.

S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse.

Autres pays: observer les règlements nationaux.

Code d'élimination de déchet

Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation.

Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

- | | |
|--|-----|
| 14.1. Numéro ONU: | -- |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | -- |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | -- |
| 14.4. Groupe d'emballage: | -- |
| 14.5. Dangers pour l'environnement: | -- |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	11 / 111		

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. listage: non applicable
---	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Une appréciation de la sécurité de la substance a été effectuée pour ce produit.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 16: Autres informations**Phrases H importantes du chapitre 3**

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM	Société américaine de contrôle de matériaux
ATP	Adaptation au progrès technique
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSichV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c.	réipient fermé
CAS	Société d'attribution de numéros CAS
CESIO	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	12 / 111		



GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	réceptif ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR** N° du matériau
Date de révision: **09.01.2017** spécification **116454**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: **13 / 111**

**Annexe : scénario d'exposition - sommaire****ES1 - Utilisation: Production et utilisation sur site**

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC1** - Fabrication de substances
ERC2 - Formulation de préparations
ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines
SU19- Bâtiment et travaux de construction
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- Autres informations : **PC1**Adhésifs, produits d'étanchéité **PC9a**Revêtements et peintures, solvants, diluants **PC19**Intermédiaire

ES2 - Utilisation: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur des sites industriels en aval

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6a** - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR** N° du matériau
Date de révision: **09.01.2017** spécification **116454**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: **14 / 111**



vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : **PC19**Intermédiaire

ES3 - Utilisation: Utilisé comme monomère sur des sites industriels en aval

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6c** - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : **PC19**Intermédiaire

ES4 - Utilisation: Formulation de revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations

Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

ES5 - Utilisation: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. boîtes de boissons)

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU2b**- Industries offshore
SU4- Fabrication de produits alimentaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 3.20
Page: **15 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr



SU17- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU18- Fabrication de meubles

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES6 - Utilisation: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. peinture automobile)

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU17**- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES7 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES8 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC9a** - Revêtements et peintures, solvants, diluants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 3.20
Page: **16 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr

**ES9 - Utilisation: Formulation et utilisation de solutions/dispersions pour le traitement de surfaces non métalliques**

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
- Autres informations : **PC15** Produits de traitement de surfaces non métalliques

ES10 - Utilisation: Traitement de surfaces non métalliques in situ.

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC3** - Formulations dans les matériaux
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- Secteur d'utilisation : **SU11**- Fabrication de produits en caoutchouc
SU12- Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- Autres informations : **PC15** Produits de traitement de surfaces non métalliques

ES11 - Utilisation: Formulation de produits d'étanchéité

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
- Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 3.20
Page: **17 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr



de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : **PC1** Adhésifs, produits d'étanchéité

ES12 - Utilisation: Utilisation industrielle pour agent d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8b** - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Secteur d'utilisation : **SU5**- Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6b- Fabrication de bois et produits à base de bois
SU12- Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU15- Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU19- Bâtiment et travaux de construction

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Autres informations : **PC1** Adhésifs, produits d'étanchéité

ES13 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : **PC1** Adhésifs, produits d'étanchéité

ES14 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR** N° du matériau
Date de révision: **09.01.2017** spécification **116454**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: **18 / 111**



Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC1** - Adhésifs, produits d'étanchéité

ES15 - Utilisation: Utilisé comme réactif de laboratoire (pour la santé humaine uniquement), Utilisations industrielles, Utilisations professionnelles

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : non applicable

Secteur d'utilisation : **SU3**- Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22- Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU24- Recherche scientifique et développement

Catégorie de process : **PROC15** - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Autres informations : **PC21** Substances chimiques de laboratoire

ES16 - Utilisation: Utilisation dans des produits textiles

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Secteur d'utilisation : **SU5**- Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU10- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : **PC34** Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication

ES17 - Utilisation: Utilisation lors de la fabrication de semi-conducteurs et produits électroniques

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 3.20
Page: **19 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr



reconditionnement (sauf alliages)

SU16- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Catégorie de process

- : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations

- : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants **PC33** Semi-conducteurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **3.20**
Page: **20 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES1: Production et utilisation sur site**

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC1** - Fabrication de substances
ERC2 - Formulation de préparations
ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
SU19 - Bâtiment et travaux de construction
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Intermédiaire (PC19)

**2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour :
ERC1: Fabrication de substances****Propriétés du produit**

- Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

- Quantité quotidienne par site : 10286 kg
Remarques : Fabrication de substances
Quantité quotidienne par site : 514 kg
Remarques : Formulation de préparations
Montant annuel par site : 3600 tonnes/an
Remarques : Fabrication de substances
Part de tonnage régional utilisée localement : 100 %

Fréquence et durée d'utilisation

- Exposition continue : 350 jour/an

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	21 / 111		

**Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques**

Facteur de dilution (fleuve)	: 900
Facteur de dilution (régions côtières)	: 1000

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an	: 350
Nature de l'exposition	: EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : air	: 0,001 %
Remarques	: Fabrication de substances
Facteur d'émission ou de dégagement : eau	: 0,00005 %
Remarques	: Fabrication de substances
Nature de l'exposition	: EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : air	: 0,25 %
Remarques	: Formulation de préparations
Nature de l'exposition	: OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : eau	: 0,5 %
Remarques	: Formulation de préparations

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque	: Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée, Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage.
---------------------------------	---

eau

Mesures de management du risque	: Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Utilisation d'équipements qui réduisent les émissions dans l'air.
---------------------------------	--

Sol

Mesures de management du risque	: L'exposition attendue est légère.
---------------------------------	-------------------------------------

Sédiment

Mesures de management du risque	: L'exposition attendue est légère dans le sédiment.
---------------------------------	--

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées	: station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration	: 1300 m ³ /d
Traitement de la boue de décantation	: Application contrôlée sur les terres agricoles.
Remarques	: Eau de rivière
Type d'installation de traitement des eaux usées	: station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration	: 3100 m ³ /d
Traitement de la boue de décantation	: Application contrôlée sur les terres agricoles.
Remarques	: eau de mer

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets	: Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une
------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 22 / 111



station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 23 / 111



moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 24 / 111



Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 25 / 111



Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine
Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance
Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.
Vérifications de l'intégrité de l'usine
Systèmes de gestion intégrés de sécurité
Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Surveillance des opérateurs
Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.
Efficacité: 95 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %
Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
Evaluation de la sécurité du procédé
Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine
Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance
Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.
Vérifications de l'intégrité de l'usine
Systèmes de gestion intégrés de sécurité
Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Surveillance des opérateurs
Audits sécurité et environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 26 / 111



Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.7. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 97 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.8. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	27 / 111		

**PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **28 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00415 mg/l	0,00415	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00329 mg/kg poids humide	0,00416	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000869 mg/l	0,00869	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000689 mg/kg poids humide	0,00872	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		terre	0,00327 mg/kg poids humide	0,0251	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,62 mg/l	< 0,162	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ER C2/ERC6 a/ERC6c	EUSES v2.1.1		Air	0,000283 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **29 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr



Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,019 mg/m ³	0,000129	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,017 mg/kg p.c. /jour	0,000810	Protection des mains 95 %, 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,19 mg/m ³	0,00129	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000333	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,58 mg/m ³	0,00395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0017 mg/kg p.c. /jour	0,000081	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,96 mg/m ³	0,00653	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00167	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,96 mg/m ³	0,00653	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0035 mg/kg p.c. /jour	0,000167	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,000952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00167	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,48 mg/m ³	0,00327	Aspiration locale 90% (LEV 90%), < 15 minutes
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00167	Protection des mains 95 %, Aspiration locale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 30 / 111



			long terme - systémique		(LEV), < 15 minutes
--	--	--	----------------------------	--	---------------------

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses processus et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un processus défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 31 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES2: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur des sites industriels en aval**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6a** - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Intermédiaire (PC19)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 250 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 50 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 250 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 250
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Facteur d'émission ou de dégagement : 2 %
: eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	32 / 111		



Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Il n'y a pas de gaz de fumée.

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 240 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 33 / 111



Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 34 / 111



Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **35 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr



Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
 Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
 Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC6a	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0433 mg/l	0,0433	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,0344 mg/kg poids humide	0,0435	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0166 mg/l	0,166	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0132 mg/kg poids humide	0,167	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		terre	0,000827 mg/kg poids humide	0,00636	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,64 mg/l	< 0,164	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		Air	< 0,0000001 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **36 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,019 mg/m ³	0,000129	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00167	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,19 mg/m ³	0,00129	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,014 mg/kg p.c. /jour	0,000667	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,58 mg/m ³	0,00395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0034 mg/kg p.c. /jour	0,000016	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,96 mg/m ³	0,00653	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,000952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	37 / 111		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 38 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES3: Utilisé comme monomère sur des sites industriels en aval**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6c** - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Intermédiaire (PC19)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 250 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 50 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 250 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 250
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Facteur d'émission ou de dégagement : 2 %
: eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 39 / 111

**Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles****Air**

Mesures de management du risque : Il n'y a pas de gaz de fumée.

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 240 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 40 / 111



Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 41 / 111



Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
 Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 3.20
 Page: 42 / 111



(sauf indication contraire).
 Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
 Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC6c	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0433 mg/l	0,0433	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,0344 mg/kg poids humide	0,0435	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0166 mg/l	0,166	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0137 mg/kg poids humide	0,173	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		terre	0,000827 mg/kg poids humide	0,00636	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,64 mg/l	< 0,164	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		Air	< 0,0000001 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **43 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,019 mg/m ³	0,000129	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00167	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,19 mg/m ³	0,00129	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,014 mg/kg p.c. /jour	0,000667	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,58 mg/m ³	0,00395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0034 mg/kg p.c. /jour	0,00162	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,96 mg/m ³	0,00653	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,000952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	44 / 111		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 45 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES4: Formulation de revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 200 kg
Montant annuel par site : 40 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,25 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,5 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 46 / 111



d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1, PROC3, PROC4, PROC5: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 47 / 111



**2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non
spécialisées**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	48 / 111		



Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Remarques	: Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide
Conditions	: 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité	: > 4 h
---------------------	---------

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale	: <= 480 cm ²
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m ³ /8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **49 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2	EUSES v2.1.1		eau douce	0,043 mg/l	0,043	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,034 mg/kg poids humide	0,043	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0043 mg/l	0,043	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0034 mg/kg poids humide	0,043	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		terre	0,00114 mg/kg poids humide	0,00877	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,411 mg/l	< 0,0411	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		Air	0,0000626 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **50 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,9 mg/m ³	0,0129	1 - 5 %, 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,014 mg/kg p.c. /jour	0,000667	Protection des mains 90 %, 1 %, 15 minutes - 1 heure
PROC8a	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	97 mg/m ³	0,660	> 4 heures
PROC8a	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,4 mg/kg p.c. /jour	0,0667	Protection des mains 90 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	49,2 mg/m ³	0,335	> 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,7 mg/kg p.c. /jour	0,033	Protection des mains 90 %, > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,6 mg/m ³	0,0653	1 - 5 %, > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,00033	Protection des mains 90 %, 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 51 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES5: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. boîtes de boissons)**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU2b** - Industries offshore
SU4 - Fabrication de produits alimentaires
SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU18 - Fabrication de meubles

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 17,5 kg
Montant annuel par site : 4 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 10 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: eau
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: air

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Pas d'échappement dans les eaux, Une infiltration dans l'eau doit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 52 / 111



être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 95 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 53 / 111



Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	54 / 111		



Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR
Date de révision: 09.01.2017
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 3.20
Page: 55 / 111

N° du matériau
spécification 116454
VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00234 mg/l	0,00234	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00186 mg/kg poids humide	0,00235	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000230 mg/l	0,00230	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000183 mg/kg poids humide	0,00232	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		terre	0,000709 mg/kg poids humide	0,00545	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0 mg/l	0	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.
ERC5	EUSES v2.1.1		Air	0,0000219 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **56 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,7 mg/m ³	0,0660	Aspiration locale 95% (LEV 95%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			détermination non requise
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,29 mg/m ³	0,00197	Aspiration locale 97% (LEV 97%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000033	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,9 mg/m ³	0,0129	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0014 mg/kg p.c. /jour	0,000067	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,9 mg/m ³	0,0129	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000033	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lors que les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 57 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES6: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. peinture automobile)**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU17** - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,3 kg
Montant annuel par site : 0,4 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 1 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 312 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 312
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 36 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 3 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 58 / 111



Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 1500 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 95 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	59 / 111		

**PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Propriétés du produit**

Remarques	: Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide
Conditions	: 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité	: > 4 h
---------------------	---------

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale	: <= 480 cm ²
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m ³ /8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **60 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,167 mg/l	0,167	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids humide	0,167	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0167 mg/l	0,167	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0132 mg/kg poids humide	0,167	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		terre	0,0819 mg/kg poids humide	0,63	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,64 mg/l	< 0,164	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		Air	0,00939 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,7 mg/m ³	0,0660	Aspiration locale 95% (LEV 95%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0021 mg/kg p.c. /jour	0,0001	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,29 mg/m ³	0,00197	Aspiration locale 97% (LEV 97%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000033	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	61 / 111		



Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 62 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES7: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Part de tonnage régional utilisée localement : 0,2 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 15 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 63 / 111



Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d
Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.
Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10, PROC19: Application au rouleau ou au pinceau, Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants appropriés.
Efficacité: 80 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
 Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 3.20
 Page: 64 / 111



moment de l'utilisation)
 Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 4 - 8 h
 Fréquence d'utilisation : 4 - 5 jours par semaine

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 1500 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.
 Dimensions de pièce : < 100 m³

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants appropriés.
 Efficacité: 80 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00242 mg/l	0,00242	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00192 mg/kg poids humide	0,00243	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000238 mg/l	0,00238	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000189 mg/kg poids humide	0,00239	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		terre	0,000577 mg/kg poids humide	0,00444	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,000790 mg/l	< 0,000079	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Air	0,0000066 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **65 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	49,2 mg/m ³	0,34	1 - 5 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,055 mg/kg p.c. /jour	0,00262	Protection des mains 80 %, 1 %, > 4 heures
PROC11	Stoffenmanager v4.0	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,33 mg/m ³	0,00225	> 4 heures
PROC11	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,21 mg/kg p.c. /jour	0,01	Protection des mains 80 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Pour évaluer l'exposition, le modèle Stoffenmanager a été utilisé dans la mesure où rien d'autre n'a été indiqué (www.stoffenmanager.nl). Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 66 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES8: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC9a** - Revêtements et peintures, solvants, diluants

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Part de tonnage régional utilisée localement : 0,2 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 15 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: eau

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d
Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.
Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	67 / 111		

**2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des consommateurs pour :
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants****Propriétés du produit**

Remarques	: 1 %
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide
Conditions	: 1,1 Pa

Quantité utilisée

Quantité par application	: 1 kg
--------------------------	--------

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition	: 132 min
Fréquence d'utilisation	: 1 jours par année

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à	: 960 cm ²
de poids corporel	: 65 kg
Volume respiratoire	: 26 m ³ /jour
Taux de contact dermal	: 30 mg/min

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition de l'environnement en raison de la durabilité de l'article

À l'air libre / Dans des pièces fermées	: Utilisation à l'intérieur.
Dimensions de pièce	: 20 m ³
Taux de renouvellement d'air à l'heure	: 0,6

Conditions et mesures pour la protection des consommateurs (par ex. conseils de comportement, équipement de protection personnel et protection au travail)

Voies d'exposition	: Inhalation
Mesures consommateurs	: Ouvrir les portes y fenêtres.
Voies d'exposition	: contact avec la peau
Mesures consommateurs	: Porter un équipement de protection individuel., Voir point 8 de la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **68 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00242 mg/l	0,00242	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00192 mg/kg poids humide	0,00243	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000238 mg/l	0,00238	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000189 mg/kg poids humide	0,00239	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		terre	0,000577 mg/kg poids humide	0,00444	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,000790 mg/l	< 0,000079	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Air	0,0000066 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Consommateurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à court terme - systémique	9,63 mg/m ³	0,221	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à court terme - systémique	0,55 mg/kg p.c. /jour	0,044	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,0264 mg/m ³	0,000607	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	0,00152 mg/kg p.c. /jour	0,000122	

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	69 / 111		



Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire. Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf. Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 70 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES9: Formulation et utilisation de solutions/dispersions pour le traitement de surfaces non métalliques

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Facteur d'émission ou de dégagement : 7,5 %
: air
Facteur d'émission ou de dégagement : 4 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 71 / 111



adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	72 / 111		



Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles**

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)fermés

**2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non
spécialisées**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 73 / 111



Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **74 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr



Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0846 mg/l	0,0846	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,0671 mg/kg poids humide	0,0849	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0331 mg/l	0,331	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0263 mg/kg poids humide	0,333	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		terre	0,0822 mg/kg poids humide	0,632	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	3,29 mg/l	< 0,329	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		Air	0,00938 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **75 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,58 mg/m ³	0,00395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0017 mg/kg p.c. /jour	0,000081	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 25 %, 15 minutes - 1 heure
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8a	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,58 mg/m ³	0,00395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, < 15 minutes
PROC8a	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,003 mg/kg p.c. /jour	0,000143	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 25 %, < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,000952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,069 mg/kg p.c. /jour	0,00329	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	5,8 mg/m ³	0,0395	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,017 mg/kg p.c. /jour	0,000810	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 25 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	76 / 111		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 77 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES10: Traitement de surfaces non métalliques in situ.

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC3** - Formulations dans les matériaux
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU11** - Fabrication de produits en caoutchouc
SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC3: Formulations dans les matériaux

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Plastic Additives
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,025 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Plastic Additives
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,035 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 78 / 111



eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 79 / 111



Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)fermés

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **80 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00306 mg/l	0,00306	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00243 mg/kg poids humide	0,00308	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000518 mg/l	0,00518	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000411 mg/kg poids humide	0,00520	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		terre	0,000795 mg/kg poids humide	0,00612	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,0288 mg/l	< 0,0029	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		Air	0,0000312 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,97 mg/m ³	0,00660	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,000952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	81 / 111		

**4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition**

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 82 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES11: Formulation de produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : Formulation de préparations
Facteur d'émission ou de dégagement : 2,5 %
: air
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,325 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 83 / 111



Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 84 / 111

**2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR
 Date de révision: 09.01.2017
 Date de création: 29.08.2001
 remplace la version: 3.20
 Page: 85 / 111

N° du matériau
 spécification 116454
 VA-Nr

**Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition**

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2	EUSES v2.1.1		eau douce	0,136 mg/l	0,136	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,108 mg/kg poids humide	0,137	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0136 mg/l	0,136	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0108 mg/kg poids humide	0,137	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		terre	0,0278 mg/kg poids humide	0,214	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,33 mg/l	< 0,13	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		Air	0,00312 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **86 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,97 mg/m ³	0,00660	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,4 mg/m ³	0,00952	Aspiration locale 97% (LEV 97%), > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	2,9 mg/m ³	0,0197	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000333	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 10 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 87 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES12: Utilisation industrielle pour agent d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8b** - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Secteur d'utilisation : **SU5** - Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6b - Fabrication de bois et produits à base de bois
SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 500 kg
Montant annuel par site : 100 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,1 %
: air
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 88 / 111



: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Pas d'échappement dans les eaux, Une infiltration dans l'eau doit être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)fermés

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 1 - 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	89 / 111		



Exposition dermale	: <= 480 cm2
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

Propriétés du produit

Remarques	: Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide
Conditions	: 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité	: > 4 h
---------------------	---------

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale	: <= 960 cm2
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Propriétés du produit

Remarques	: Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	90 / 111		



moment de l'utilisation)
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion,
granulation**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR
 Date de révision: 09.01.2017
 Date de création: 29.08.2001
 remplace la version: 3.20
 Page: 91 / 111

N° du matériau
 spécification 116454
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8b	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00234 mg/l	0,00234	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00186 mg/kg poids humide	0,00235	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000230 mg/l	0,00230	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000183 mg/kg poids humide	0,00232	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		terre	0,00106 mg/kg poids humide	0,00815	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0 mg/l	0	Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.
ERC8b	EUSES v2.1.1		Air	0,0000626 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **92 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	17 mg/m ³	0,116	5 - 25 %, 1 - 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,069 mg/kg p.c. /jour	0,00329	Protection des mains 90 %, 10 %, 1 - 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	58 mg/m ³	0,395	5 - 25 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,28 mg/kg p.c. /jour	0,0133	Protection des mains 90 %, 10 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	58 mg/m ³	0,395	5 - 25 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14 mg/kg p.c. /jour	0,00667	Protection des mains 90 %, 10 %, > 4 heures
PROC14	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	29 mg/m ³	0,197	5 - 25 %, > 4 heures
PROC14	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,034 mg/kg p.c. /jour	0,00162	Protection des mains 90 %, 10 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	93 / 111		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 94 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES13: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : 10 %

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,4 kg
Montant annuel par site : 0,5 tonnes/an

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

eau

Mesures de management du risque : Pas d'exposition à attendre

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : aucun(e)

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
 Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 3.20
 Page: 95 / 111


2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10, PROC19: Application au rouleau ou au pinceau, Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
Propriétés du produit

Remarques : 10 %
 Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
 Conditions : 1,1 Pa

Quantité utilisée

Quantité par Utilisation/usage : 3100 g

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 8 h
 Fréquence d'utilisation : 3 Utilisations par jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à : 2 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.
 Dimensions de pièce : 30 m³
 Taux de renouvellement d'air à l'heure : 4,2
 À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'extérieur.
 Zone de dégagement : 1 m²

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants appropriés.

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante
Environnement

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Tous			L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
Date de révision: **09.01.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **3.20**
Page: **96 / 111**

N° du matériau
spécification **116454**
VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC19	ConsExpo v4.1	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	105 mg/m ³	0,714	
PROC19	ConsExpo v4.1	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	2,14 mg/kg p.c. /jour	0,0146	

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire. Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 97 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES14: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC1** - Adhésifs, produits d'étanchéité

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : 10 %

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,4 kg
Montant annuel par site : 0,5 tonnes/an

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : aucun(e)

Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées :

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité**Propriétés du produit**

Remarques : 10 %
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Quantité utilisée

Quantité par application : 0,075 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 45 min
Fréquence d'utilisation : 3 jours par année

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
 Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 3.20
 Page: 98 / 111

**Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques**

Couvre une zone de contact cutané : 2 cm²
 jusqu'à
 de poids corporel : 65 kg
 Volume respiratoire : 26 m³/jour
 Taux de contact dermal : 50 mg/min

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition de l'environnement en raison de la durabilité de l'article

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation intérieure/extérieure.
 Dimensions de pièce : 10 m³
 Taux de renouvellement d'air à l'heure : 2

Conditions et mesures pour la protection des consommateurs (par ex. conseils de comportement, équipement de protection personnel et protection au travail)

Voies d'exposition : Inhalation
 Mesures consommateurs : Ouvrir les portes y fenêtres.
 Voies d'exposition : contact avec la peau
 Mesures consommateurs : Porter un équipement de protection individuel., Voir point 8 de la fiche de données de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Tous			L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente.

Consommateurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à court terme - systémique	3,28 mg/m ³	0,0754	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à court terme - systémique	2,31 mg/kg p.c. /jour	0,185	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,027 mg/m ³	0,000621	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	0,019 mg/kg p.c. /jour	0,00152	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	99 / 111		

**4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition**

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire. Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 100 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES15: Utilisé comme réactif de laboratoire (pour la santé humaine uniquement), Utilisations industrielles, Utilisations professionnelles**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : non applicable

Secteur d'utilisation : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU24 - Recherche scientifique et développement

Catégorie de process : **PROC15** - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Autres informations : Substances chimiques de laboratoire (PC21)

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 1,1 Pa

Quantité utilisée

Quantité par Jour : < 0,010 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées., Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.,
Aménagements industriels
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **101 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,48 mg/m ³	0,00327	Aspiration locale 90% (LEV 90%), < 15 minutes
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0034 mg/kg p.c. /jour	0,000162	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,034 mg/kg p.c. /jour	0,00162	Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lors que les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 102 / 111



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES16: Utilisation dans des produits textiles

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Secteur d'utilisation : **SU5** - Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication (PC34)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site :
Remarques : non applicable
Montant annuel par site :
Remarques : non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue
Remarques : non applicable

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

eau

Mesures de management du risque : Pas d'exposition à attendre

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	103 / 111		



Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	104 / 111		



Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale	: <= 480 cm2
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Remarques	: Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation)	: liquide
Conditions	: 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité	: 15 min - 1 h
---------------------	----------------

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale	: <= 480 cm2
de poids corporel	: 70 kg
Volume respiratoire	: 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 105 / 111



Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées., Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR** N° du matériau
Date de révision: **09.01.2017** spécification **116454**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: **106 / 111**



Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2/ER C6b			Tous			Non important pour ce scénario d'exposition.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **107 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,7 mg/m ³	0,0660	15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,4 mg/kg p.c. /jour	0,0667	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,7 mg/m ³	0,0660	15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69 mg/kg p.c. /jour	0,0329	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9,7 mg/m ³	0,0660	15 minutes - 1 heure
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,69 mg/kg p.c. /jour	0,0329	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,39 mg/m ³	0,00265	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0014 mg/kg p.c. /jour	0,000067	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	3,9 mg/m ³	0,0265	15 minutes - 1 heure
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0068 mg/kg p.c. /jour	0,000324	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	108 / 111		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: 3.21 / FR N° du matériau
Date de révision: 09.01.2017 spécification 116454
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 3.20
Page: 109 / 111

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES17: Utilisation lors de la fabrication de semi-conducteurs et produits électroniques**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)
Semi-conducteurs (PC33)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : 40 %

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site :
Remarques : non applicable
Montant annuel par site :
Remarques : non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue
Remarques : non applicable

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

eau

Mesures de management du risque : Pas d'exposition à attendre

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® GLYMO

Version:	3.21 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	09.01.2017	spécification	116454
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	3.20		
Page:	110 / 111		



Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1, PROC2, PROC8b, PROC9: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Remarques : 40 %
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 1,1 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 420 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées., Aspiration locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® GLYMO**

Version: **3.21 / FR**
 Date de révision: **09.01.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **3.20**
 Page: **111 / 111**

N° du matériau
 spécification **116454**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC5/ER C6b			Tous			Non important pour ce scénario d'exposition.

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC9	OECD ESD Photoresist Use in Semiconductor Manufacturing		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC9	OECD ESD Photoresist Use in Semiconductor Manufacturing, Scénario Worst-Case.		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,5 mg/kg p.c. /jour	0,0238	Protection des mains 90 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.